

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DEVE 35 Dénomination « jardin Nusch Éluard » attribuée à l'espace vert situé 1, impasse de la Chapelle (18^e).

Madame Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « jardin Nusch Éluard » à l'espace vert situé 1, impasse de la Chapelle (18^e) ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 25 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

La dénomination « jardin Nusch Éluard » est attribuée à l'espace vert situé 1, impasse de la Chapelle à Paris 18^e.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO